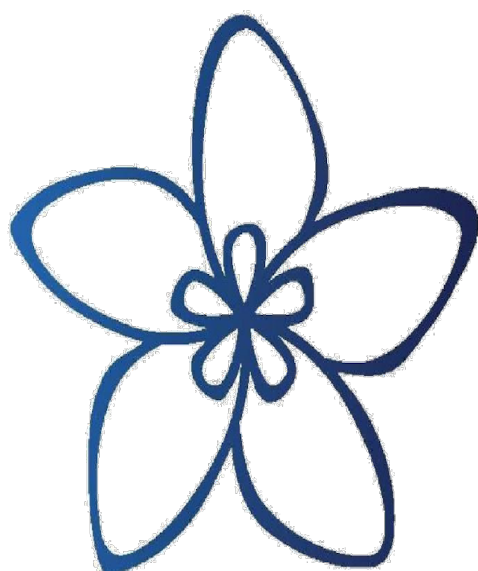
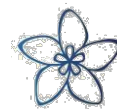

La Gentiane – Guide de fonctionnement à destination des professionnels





VOUS VENEZ D'ADHERER AU RESEAU DE LA GENTIANE EN TANT QUE PROFESSIONNEL.

Votre entrée dans le Réseau de la Gentiane a été validée par l'Association parce que vous partagez les valeurs de la Gentiane.

Votre adhésion est valable pour une durée d'un an (année civile).

Ce guide de fonctionnement va vous permettre d'accueillir au mieux la Gentiane en vous familiarisant avec cette nouvelle monnaie :

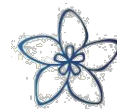
- comment accepter les paiements en gentianes ?
- comment réutiliser cette monnaie ?
- comment la reconvertir si besoin en euros ?
- comment assurer la fonction de comptoir de change le cas échéant ?

Il comporte également diverses précisions sur des points de comptabilité afin de vous rassurer sur les incidences de l'acceptation d'une monnaie complémentaire dans vos comptes.

Vous saurez enfin comment rester informé et quels soutiens et conseils pourra vous apporter l'association au quotidien.

SOMMAIRE

1-	Qui a la possibilité d'utiliser les gentianes ?	p. 3
2-	J'encaisse les gentianes	p. 3
3-	J' "écoule" mes gentianes	p. 5
4-	Je reconvertis mes gentianes en euros	p. 6
5-	Comment intégrer la gentiane dans ma comptabilité	p. 7
6-	Je souhaite devenir comptoir de change	p. 7
7-	Je souhaite être accompagné	p. 7
8-	Je souhaite rester informé	p. 8
9-	Je participe à la vie du Réseau de La Gentiane	p. 8
10-	6 actions pour booster la Gentiane	p. 8






1. Qui a la possibilité d'utiliser les gentianes ?

Pour payer en gentianes ou recevoir des gentianes, il faut être adhérent à l'association La Gentiane. Il faut aussi être détenteur de la carte d'adhérent, ceci permettant d'adhérer au Réseau de la Gentiane. Cette carte, éditée par l'association ou par les professionnels « comptoirs d'échange » pour le compte de La Gentiane, est nominative et valable pour l'année civile en cours.

2. J'encaisse les gentianes

a. Reconnaître les coupons en circulation

Tous les billets gentianes en circulation sont imprimés sur papier recyclé et sont de la dimension d'un billet de 10 euros (127 x 67 mm). Diverses techniques d'infalsification permettent d'en prévenir la reproduction et la falsification :

-  un numéro de série unique sur chaque billet
 -  une bande argentée apposée sur chaque billet atteste de son émission officielle par la banque partenaire et garantit ainsi sa valeur en euros 
- Les chiffres des billets sont en fluo

IMPORTANT : tout billet en circulation qui ne comporterait pas TOUS ces signes de reconnaissance est un faux qui ne doit pas être accepté en tant que moyen de paiement.

Billet de 1 gentiane = 1 euro



recto



verso

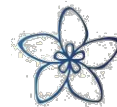
Billet de 5 gentianes = 5 euros



recto



verso



Billet de 10 gentianes = 10 euros



recto



verso

b. Recevoir un paiement en gentianes

La gentiane est un moyen de paiement, comme un ticket-restaurant ou un chèque-déjeuner, à cette différence qu'il permet d'effectuer tout type de transactions.

Ne pas oublier : 1 gentiane = 1 euro, c'est simple !

Vous êtes libre de votre politique commerciale en matière de paiement en gentianes mais celle-ci doit être claire pour vos clients.

Chaque entreprise définit ses propres règles d'acceptation de la gentiane qui en général va concerner au départ une fraction infime de ses ventes. Vos clients peuvent régler en Gentianes tout ou partie de leurs achats aussi bien qu'en euros !

Lorsqu'une personne vous propose de payer en gentianes :

- ✿ **Ne pas refuser le paiement en gentianes** car la réussite du projet viendra notamment du nombre de gentianes en circulation.

A noter : voir chapitres 3 et 4 pour l'écoulement ou la reconversion des gentianes

- ✿ **Encaisser les gentianes comme si c'étaient des euros**

A noter : un paiement peut être mixte et se faire en gentianes et en euros, par exemple pour faire l'appoint en centimes d'euros

- ✿ **Rendre la monnaie en gentianes - IMPORTANT :**



- Il n'y a pas de rendu monnaie sur des règlements en gentianes
- le rendu se fait en euros dans le cas d'un paiement mixte (sur la partie donnée en euros)

Exemples :

Si vos produits ou services ont un prix élevé, vous pouvez limiter le montant de gentianes que vous accepterez par transaction. (Exemple : pour un service à 500€, vous pouvez limiter la part de Gentianes à 20%, votre client vous paiera donc 400 euros +100 gentianes).



Pour un achat de 8,79 € :

-  le client ne peut pas remettre 9 gentianes
-  il doit donner jusqu'à 8 gentianes et le complément sera nécessairement fait en euros, avec éventuel rendu de monnaie en euros

c. Gestion de sa caisse

Si le logiciel de caisse dispose d'un bouton "autre monnaie", celui-ci peut-être affecté à la gentiane. Sinon ce n'est pas gênant, la transaction sera enregistrée en euros.

En fin de journée, quand le commerçant fait sa caisse, il totalise gentianes + euros pour son contrôle de caisse. Les ventes en gentianes sont comptabilisées en euros.

Vous devrez aménager dans votre tiroir caisse un emplacement réservé aux gentianes. Le cas échéant, cela peut être dans le casier où vous rangez vos tickets restaurants.

d. Réapprovisionner son fond de caisse en gentianes

Si vous ne disposez pas de suffisamment de gentianes dans votre caisse pour rendre la monnaie en gentianes, vous pouvez contacter l'association pour convertir sans frais des euros en gentianes ou en vous rendant à sa permanence (à venir).

A noter : cette opération fait l'objet d'un reçu signé et conservé par vos soins et par l'association.

3. J'écoule mes gentianes

La richesse se crée lorsque la monnaie circule.

Plus elle circulera entre les différents acteurs du Réseau de la Gentiane, plus les richesses créées localement seront importantes.

L'objectif est par conséquent de réinjecter rapidement dans le circuit les gentianes que vous aurez perçues en les utilisant à votre tour.

Pour cela, plusieurs moyens s'offrent à vous...

a. Payer ses fournisseurs et prestataires en gentianes

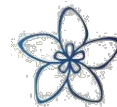
Certains de vos fournisseurs ou prestataires sont peut-être déjà adhérents au Réseau de la Gentiane.

Dans ce cas, la manière la plus simple d'utiliser vos gentianes est de les payer en gentianes : c'est la voie à privilégier, pour la réussite du projet.

Toutefois, les commerçants doivent payer par chèque lorsque le montant du règlement dépasse la somme de 1 100 euros (article L. 112-6-I du Code monétaire et financier).

Par ailleurs, ils ne peuvent verser d'acomptes en espèces. Ne sont pas concernés les artisans et professions libérales qui restent soumis à la limite des 3 000 euros.

S'ils n'acceptent pas encore la gentiane, vous pouvez leur proposer de rentrer dans le réseau et donner leurs coordonnées à l'association.



A noter : la liste des membres du réseau est accessible sur le site monnaiegentiane.org

b. Faire des remises en gentianes

S'il vous arrive de proposer des remises à vos clients, vous pouvez le faire en gentianes.

A noter : les bénéficiaires de cette remise doivent **obligatoirement être adhérents au Réseau de la Gentiane** (leur demander leur carte d'adhésion).

c. Verser une partie des salaires, primes ou remboursements en gentianes à ses salariés

Si vous êtes une entreprise ou une association avec salariés, sur accord explicite de leur part, vous pouvez leur verser une partie de leurs salaires, primes et indemnités de toutes sortes en gentianes. Pour cela, **le salarié doit être adhérent de la Gentiane**.

Le paiement en Gentiane est considéré comme un acompte et doit figurer sur le bulletin de paie. Si vous êtes une association, vous pouvez proposer à vos bénévoles le remboursement en gentianes de certains frais (en toute ou partie de la somme due).

POINT COMPTABLE :

Il vous suffit de noter sur le bulletin de paie, à l'endroit où est notifié le mode de versement du salaire et/ou de la prime (habituellement virement ou chèque), la part versée en virement ou chèque et la part versée en gentianes.

Le bulletin de paie est rédigé en euros, ainsi que le montant de la prime. Seul le moyen de paiement est changé.

Toutes les taxes et déclarations s'appliquent de la même manière que sur des euros.

Si une autre personne que vous est en charge de la comptabilité, n'oubliez pas de la prévenir un peu avant afin de modifier les virements/chèques bancaires.

A noter :



le paiement en liquide d'un salarié ne peut pas excéder 1 500 €



un chef d'entreprise "travailleur non salarié" peut, pour sa part, se payer en gentianes sans limitation

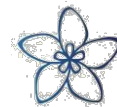
d. Payer en gentianes l'adhésion de vos salariés ou bénévoles au Réseau de la Gentiane

C'est une autre façon d' "écouler" ses gentianes tout en étendant le réseau.

e. Faire un cadeau à ses salariés

Vous pouvez faire un cadeau à vos salariés en leur versant une somme en gentianes.

A noter : les bénéficiaires de ce cadeau doivent être adhérents au Réseau de la Gentiane ; si ce n'est pas encore le cas, vous pouvez à cette occasion leur offrir l'adhésion (sur la base du volontariat).



4. Je reconvertis mes gentianes en euros




L'objectif de la Gentiane étant de dynamiser les échanges réels de biens et de services sur le territoire grâce à la circulation rapide de la monnaie au sein du réseau, toute reconversion des gentianes en euros est considérée comme une fuite hors de ce circuit et diminue d'autant les bénéfices attendus localement.

Une telle reconversion est par conséquent une solution de dernier recours qui doit rester exceptionnelle autant que possible.

Si vous rencontrez des difficultés pour "écouler" les gentianes encaissées, contactez l'association afin de trouver ensemble une solution adaptée à votre situation.

Si, malgré tout, la reconversion reste la seule solution, celle-ci s'accompagne d'une décote de reconversion égale à **5% du montant**.

Comment reconvertir vos gentianes en euros ?

-  1/ Remettre vos gentianes à reconvertir auprès de l'association
-  2/ Un reçu de restitution de gentianes sera alors complété et co-signé.
-  3/ L'association vous rembourse par virement bancaire sous 10 jours, moins la commission de reconversion qui fera l'objet d'une facture transmise au professionnel.

POINT COMPTABLE :

La décote donne lieu à une facture égale à 5 % de la somme reconvertie, que vous intégrez dans vos comptes comme n'importe quelle facture.

5. Comment intégrer la gentiane dans ma comptabilité ?

Mes ventes sont toujours enregistrées en euros (1 gentiane = 1 euro) et reportées dans ma comptabilité en euros pour l'établissement de mes déclarations sociales et fiscales (TVA, BIC, IS, IR, ..).

J'enregistre mon adhésion annuelle au Réseau Gentiane dans la rubrique Cotisations Professionnelles.

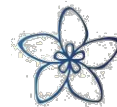
Comment puis-je en parler à mon expert-comptable ?

N'hésitez pas à le mettre en lien avec nous s'il a des questions suite au partage du guide de fonctionnement.

6. Je souhaite devenir comptoir d'échange

a. Pourquoi être comptoir d'échange

Être comptoir d'échange est un **acte de soutien** à la réussite du projet en facilitant l'accès à la Gentiane pour tous les usagers du réseau.



Cela signifie aussi tisser du lien avec vos clients et bénéficier d'une visibilité particulière en étant identifié comme comptoir d'échange dans le Réseau de la Gentiane.

b. Comment devenir comptoir d'échange

C'est simple ! Vous pouvez le décider dès votre adhésion au Réseau de la Gentiane, ou plus tard en sollicitant l'association.

Une procédure spécifique vous sera communiquée sur simple demande.

7. Je souhaite être accompagné

En tant que professionnel, n'hésitez pas à solliciter l'association qui pourra vous apporter conseils et soutien dans votre pratique de la Gentiane.

Des membres de l'équipe salariée et/ou des bénévoles de l'association viendront vous rencontrer. Ils sont là pour répondre à vos questions et vous accompagner.

Ces rencontres permettront d'échanger ensemble sur votre vécu dans le réseau, de suivre et d'évaluer la circulation des gentianes, de faire le point avec vous sur ce qui fonctionne ou au contraire ce qui ne fonctionne pas, sur vos besoins et vos attentes, vos difficultés,... afin de vous accompagner au mieux et d'améliorer le projet.




8. Je souhaite rester informé

Une lettre d'information mensuelle est diffusée à l'ensemble des adhérents de la Gentiane.

Elle aborde les dernières actualités du réseau et les prochains événements. Si vous ne la recevez pas, demandez-la à l'association.

9. Je participe à la vie du Réseau de la Gentiane

Quels que soient les engagements de participation à la vie du réseau, n'hésitez pas à vous impliquer, ainsi que vos collaborateurs :






-  en participant aux différentes instances de pilotage et groupes de travail opérationnels de la Gentiane
-  en faisant part de vos avis à l'équipe salariée et/ou autres parties prenantes de cette démarche collective
-  en étant force de proposition

Pour la visibilité et la transparence du Réseau, il vous est demandé d'apposer le logo de la Gentiane à l'entrée de votre établissement, d'y afficher la charte des valeurs et de diffuser les supports d'information sur la Gentiane. Merci de votre engagement !




10. 6 actions pour booster la Gentiane



1) J'affiche mon engagement

-  J'affiche le macaron
-  J'indique sur mes factures le paiement en gentianes
-  Je partage mon expérience de la Gentiane autour de moi
-  Je like La Gentiane sur les réseaux sociaux et je fais un article
-  J'informe sur mon site




2) Je forme mes salariés

-  Je programme une session de formation



3) Je fais la promotion de mon commerce

-  Je rédige ma fiche de présentation
-  J'informe de mes actualités importantes



4) J'améliore la circulation

-  Je parle de la Gentiane à mes fournisseurs.
-  Je les invite à rejoindre le Réseau et je leur donne l'annuaire
-  J'identifie de nouveaux fournisseurs dans l'annuaire

5) Je propose le paiement de salaires, primes et autres à mes salariés

-  Je m'informe sur les expériences du Réseau
-  Je rémunère en partie mes salariés en gentiane

6) Je participe à la vie de l'association

-  Je m'informe sur les instances de l'association (comptes rendus)
-  Je participe aux rencontres

